

Compétition

12 mai 2024

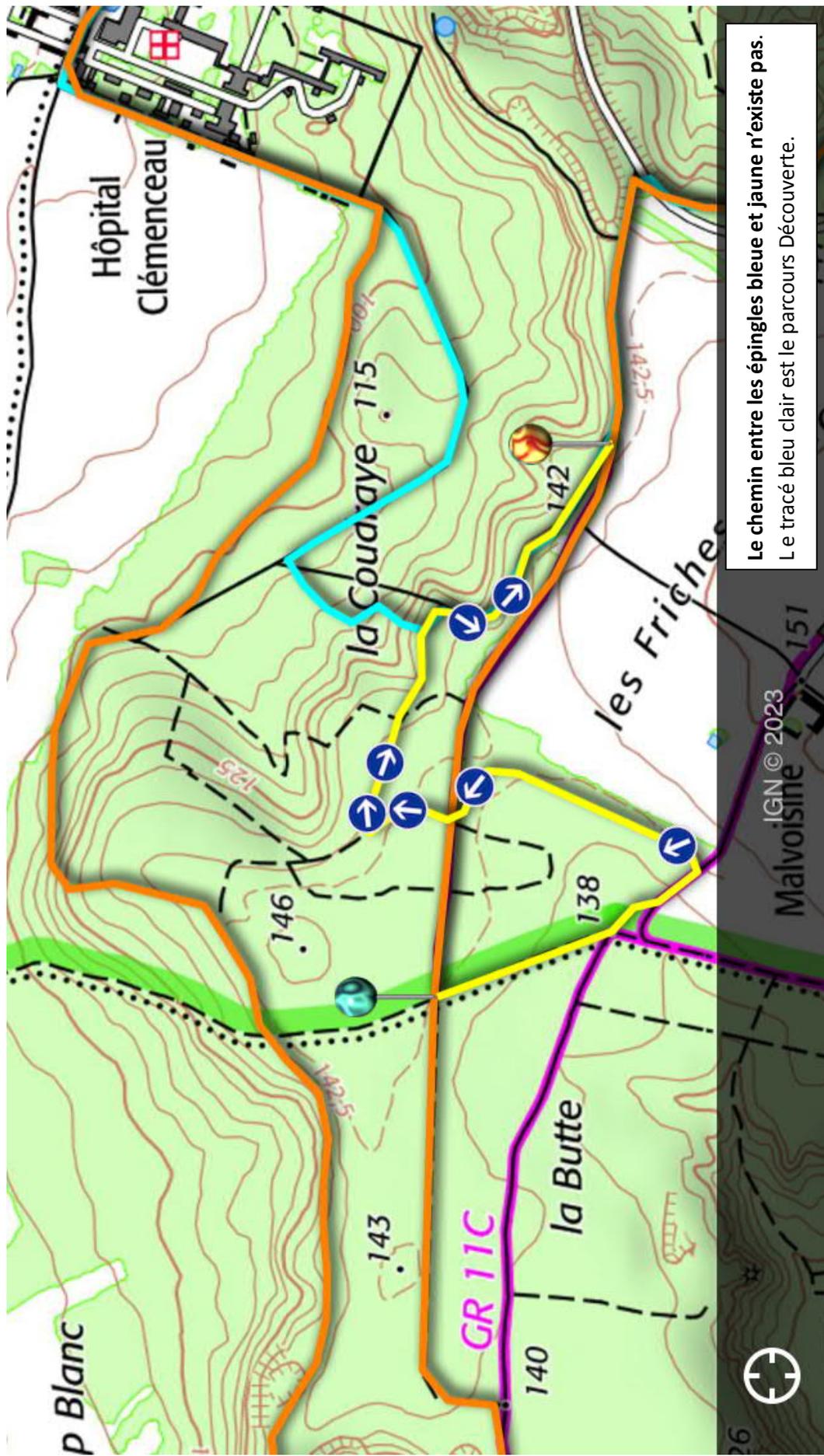
Notes complémentaires à l'attention des concurrents

Malgré toute notre bonne volonté les cartes topographiques IGN au 1/25 000 dont vous disposez ne reflètent pas la réalité du terrain.

- Il ne faut pas se fier au balisage, tant pour le GR 11C (balisage rouge/blanc) déclassé en PR (balisage jaune), que pour le GR de Pays « Les Vallées de l'Essonne » (balisage rouge/jaune) qui passe désormais par le centre de Champcueil.
- Après le domaine départemental de la Coudraye les sentiers sont représentés de façon très incomplète, voire périmée : nous vous demandons de suivre autant que possible notre tracé, basé sur des relevés GPS, en vous fiant à votre boussole et votre lecture du relief (il y a pas de balise dans ce secteur).
- En revenant de la limite de Ballancourt (*Sous le Pas de Saint-Martin*) vers les friches de Malvoisine vous devez quitter le tracé indiqué sur votre carte à la **limite du parc naturel régional** (qui est aussi une limite de commune) et descendre en direction de *Malvoisine* jusqu'à la cote 138 puis suivre le tracé fourni page suivante avant de retrouver votre parcours normal à la cote 142.
- Pour compenser l'allongement de votre trajet dû à cette déviation le forfait est augmenté de 13 minutes :

Vous effectuez la mesure du parcours tel qu'il figure sur la carte mais **vous devez inclure un forfait de 58 minutes** (et non 45) **pour votre calcul de temps cible.**

- L'heure limite d'arrivée pour votre catégorie est **16 h 40**



Le chemin entre les épingles bleue et jaune n'existe pas.
Le tracé bleu clair est le parcours Découverte.

IGN © 2023
Malvoisine 151